



Conseil communal de Saint-Sulpice

Rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis n° 08/2025 « Demande d'un crédit de CHF 33'000.- pour la mise à jour du parc informatique communal vers Windows 11 »

Au Conseil communal de Saint-Sulpice,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc chargée de l'examen du préavis n° 08/2025 s'est réunie le 2 juillet 2025, de 19h30 à 20h50, dans la salle des combles du bâtiment administratif situé à la rue du Centre 47.

Composition de la Commission :

- Président : Mme. Virginie Lo Cascio Chappuis (PLR)
- Membres :
 - M. Salvatore Bocchetti (ASSE)
 - M. Jacques Chabanon (ASSE)
- Rapporteur : Mme. Leticia de Sousa (SCD)
- Excusé : M. Arnaud Delessert (Les Vert-e-s)

La Municipalité était représentée par M. Olivier Matthey, Conseiller municipal, en présence de M. Domenico Di Marco, représentant de l'entreprise Malera, prestataire en charge de la gestion du parc informatique de la commune (ordinateurs, serveurs, réseau wifi, imprimantes, etc.).

La Commission remercie les représentants de la Municipalité et de Malera pour leurs explications détaillées et les réponses apportées à ses questions.

Un document présentant l'état détaillé du parc informatique communal – soit un total de 56 ordinateurs portables et fixes – a été remis aux membres présents de la Commission.

Contexte

Microsoft a annoncé en 2023 la fin du support officiel de Windows 10 à compter du 14 octobre 2025. À cette date, le système d'exploitation ne bénéficiera plus de mises à jour de sécurité, ce qui entraînera une exposition accrue aux risques de cybersécurité, et ne sera plus soutenu par l'assistance technique.

Suite à une analyse du parc informatique de la commune, il apparaît que plusieurs ordinateurs ne sont pas compatibles avec Windows 11 et doivent donc être remplacés. Les appareils compatibles, quant à eux, nécessitent une migration vers ce nouveau système. Certains ont été déjà remplacés en 2024.

Un crédit destiné à couvrir ces dépenses avait été intégré au projet de budget 2025, présenté à la fin de l'année 2024. Toutefois, lors de sa séance du 11 décembre 2024, le Conseil communal a décidé de ne pas entrer en matière sur ce budget (préavis municipal n° 17/2024).

En conséquence, une seconde version du budget 2025 a été soumise au vote le 26 février 2025. Cette version excluait les montants prévus pour la migration vers Windows 11. Cette mesure permettrait ainsi d'approfondir l'analyse de cette problématique spécifique, tout en réduisant le budget global de fonctionnement.

Discussion

Bien que l'annonce de la fin du support de Windows 10 ait été faite en 2023, la Commission a souhaité obtenir des éclaircissements quant aux raisons ayant conduit la Municipalité à ne pas inclure cette dépense dans le budget ordinaire 2025, mais à la présenter sous forme de préavis distinct.

Il ressort des échanges que, lors de l'élaboration d'une seconde version du budget en janvier 2025, cette décision a permis à la Municipalité de prendre le temps d'analyser plus en détail les besoins réels du parc informatique en lien avec cette transition. La formulation d'un préavis séparé offrait également la possibilité au Conseil communal d'examiner plus attentivement cet objet spécifique, tout en allégeant le budget général 2025.

La Commission tient néanmoins à souligner que l'intégration de cette dépense dans le cadre du budget ordinaire, étant donné son caractère prévisible, aurait permis une meilleure lisibilité de la planification financière globale de la commune et évité une approche fragmentée des décisions.

Par ailleurs, la Commission a sollicité des clarifications sur les alternatives techniques et budgétaires envisageables, en particulier dans le contexte actuel d'un budget communal déficitaire. Une option évoquée par la commission serait de recourir au programme ESU (Extended Security Updates), permettant de prolonger le support de Windows 10 moyennant un coût de 50 CHF par poste et par an. Cette solution transitoire

permettrait de continuer à sécuriser 13 postes incompatibles avec Windows 11, sans remplacement immédiat. Pour les 32 postes déjà compatibles, la mise à jour vers Windows 11 serait réalisée normalement. Le coût total de cette alternative serait de 5'950 CHF, soit une économie notable par rapport au crédit de 33'000 CHF sollicité.

Cependant, il a été rappelé par l'entreprise Malera que le programme ESU ne constitue qu'une mesure provisoire, impliquant un coût annuel renouvelé, et ne remplace pas une migration complète vers un système d'exploitation moderne. À moyen terme, la commune devra inévitablement migrer vers Windows 11, plus sûr et mieux adapté aux besoins actuels. De plus, une partie du parc informatique présente déjà des signes d'obsolescence technique, nécessitant de toute façon un remplacement, indépendamment de la fin du support de Windows 10. Pour une administration publique, qui gère des données très sensibles en rapport avec la population, le risque d'un piratage est inacceptable et la municipalité doit tout mettre en œuvre pour l'éviter.

Sur le plan technique, les machines prévues pour être migrées vers Windows 11 sont jugées suffisamment performantes, sans perte d'efficacité. Tous les logiciels actuellement utilisés par les services communaux sont par ailleurs compatibles avec ce nouveau système.

Le préavis prévoit également l'acquisition de certains équipements complémentaires (stations d'accueil, écrans, périphériques). Bien que certains équipements aient été récupérés et réutilisés dans la mesure du possible, des limites subsistent, rendant certains achats inévitables. En particulier, certains écrans sont dotés de connectiques obsolètes (VGA), ce qui ne permettrait pas de les utiliser aisément sur les nouveaux ordinateurs dotés d'une connectique différente (HDMI ou USB). De plus, cette ancienne connectique ne permet pas l'usage de plusieurs écrans, pourtant de plus en plus courant et permettant une plus grande efficacité de travail et donc du gain de temps pour le personnel.

La possibilité de migrer vers un système d'exploitation libre, tel que Linux, a également été évoquée. La Commission a pris note que cette alternative n'a jusqu'ici pas été étudiée en profondeur. Elle pourrait cependant représenter une piste intéressante à explorer à l'avenir, notamment en raison de ses avantages en termes de sécurité, de coût et de flexibilité. Une telle démarche nécessiterait toutefois une analyse approfondie de la compatibilité logicielle et des implications sur les pratiques de travail du personnel.

Concernant le matériel informatique, la commune privilégie les ordinateurs de marque HP, qui ont démontré leur fiabilité dans le passé. De plus, des accords commerciaux permettent à la commune de bénéficier de rabais sur ces équipements.

La Commission a également abordé la question du devenir des ordinateurs qui seront remplacés suite à cette opération. Elle recommande d'envisager leur reconditionnement à destination d'associations locales, d'élèves ou d'étudiants de la

commune dans le besoin. Bien que ce point n'ait pas encore été étudié en détail, il est estimé qu'un budget d'environ 1'000 CHF permettrait de procéder à l'effacement sécurisé des données et à la remise en état des machines. La Commission propose que cette opération soit financée par les éventuelles économies réalisées sur le crédit de 33'000 CHF.

Enfin, la Commission a souhaité obtenir des précisions sur la taille du parc informatique communal, qui compte 56 ordinateurs. Il a été précisé que ce nombre est lié au fonctionnement des différents services, avec parfois un seul poste partagé entre plusieurs collaborateurs (par exemple à la voirie ou à la garderie). Il n'existe pas de postes de réserve, et les licences sont attribuées de manière à rester dans un strict minimum, dans un souci de maîtrise des coûts.

Conclusion

La Commission ad hoc estime que la demande de crédit de CHF 33'000.– pour la mise à jour du parc informatique communal vers Windows 11 est justifiée sur les plans technique et sécuritaire. La fin du support de Windows 10 en octobre 2025 impose une transition rapide pour garantir la continuité, la fiabilité et la sécurité des services communaux.

La Commission reconnaît que le montant demandé représente un certain surcoût relatif, notamment en raison de l'inclusion d'éléments liés au confort de travail (écrans supplémentaires, stations d'accueil, etc.). Toutefois, elle considère que cette dépense reste modérée en valeur absolue et que l'investissement est globalement raisonnable et justifié par le gain en efficacité du personnel. Elle recommande la revalorisation des ordinateurs remplacés quand cela est possible – notamment leur remise en état et leur redistribution à des œuvres locales ou à des étudiants dans le besoin.

La Commission tient à souligner l'importance de la transparence dans la présentation de ce préavis. Il est essentiel, selon elle, de distinguer clairement les dépenses strictement nécessaires – telles que les remplacements imposés par l'incompatibilité avec Windows 11 – des dépenses complémentaires qui relèvent davantage du confort, de l'efficacité ou de l'amélioration des conditions de travail. Dans le même esprit de transparence, la Commission regrette que ces dépenses, bien que prévisibles, aient été exclues du budget 2025, ce qui aurait permis au Conseil d'avoir une vue d'ensemble plus complète lors du vote sur ce dernier.

Enfin, la Commission prend acte des alternatives discutées, telles que le recours temporaire au programme ESU ou l'éventualité d'un passage à un système d'exploitation libre comme Linux, qui pourraient faire l'objet d'analyses ultérieures dans une perspective de long terme.

Au vu de ce qui précède, la commission à l'unanimité de ses membres vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

Ayant pris connaissance du préavis municipal n° 08/2025,
ouï les conclusions du rapport de la commission ad hoc chargée de son étude,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

D'accepter le préavis municipal n° 08/2025

Au nom de la commission

La Présidente

Virginie Lo Cascio Chappuis


Le Rapporteur

Leticia de Sousa

Ainsi fait à St-Sulpice le 18 août 2025